

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/  
Couverture de couleur

Coloured pages/  
Pages de couleur

Covers damaged/  
Couverture endommagée

Pages damaged/  
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/  
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/  
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/  
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/  
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/  
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/  
Page de titre de la livraison

Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison

Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

# LA SEMAINE RELIGIEUSE DE QUÉBEC

## SOMMAIRE

Apostolat de la prière, 721. — Saint Pierre Fourier, 722. — Coup d'œil sur l'étranger, 725. — A travers l'adresse de Mgr Langevin au délégué apostolique, 727. — Excès de plaisanterie, 727. — Un parallèle, 728. — Intransigeance, 728. — Opuscule de propagande, 728. — Pensée, 729. — Un danger pour la foi catholique, 729. — La nature divine, 729. — Un mauvais catholique, 729. — Une vérité de La Palisse, 729. — Le secret de la confession, 730. — Histoire du Cap-Santé, 730. — Memento hebdomadaire, — 730.

---

### Apostolat de la prière.

#### PRIÈRE QUOTIDIENNE DURANT LE MOIS DE JUILLET

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses, et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel.

Je vous les offre, en particulier pour que vous daigniez inspirer à tous les chrétiens un grand zèle pour l'Œuvre de la Propagation de la Foi.

RÉSOLUTION APOSTOLIQUE: Travailler à organiser partout plus fortement l'Œuvre de la Propagation de la Foi.

---

### Mgr del Val au Manitoba

Persécutés par une majorité fanatique, abandonnés à leur malheureux sort par une masse de leurs coreligionnaires, trahis et insultés dans leur malheur par un certain nombre de leurs compatriotes, les catholiques de Manitoba ont dû applaudir dans leur cœur aux paroles suivantes du délégué apostolique :  
" Croyez-moi, Monseigneur, à mon retour à Rome, je serai d'une

façon spéciale votre interprète et le représentant des Catholiques du Manitoba auprès du Souverain Pontife ;

“ Je termine en vous donnant l'assurance que mes efforts vous sont consacrés et que je n'ai d'autre désir que celui de remplir mon devoir et contribuer à votre bonheur. ”

### Saint Pierre Fourier

Le nouveau canonisé qu'a glorifié, à Rome, la suprême apothéose, s'est sanctifié sur cette terre de Lorraine qui est devenue nôtre et qui est restée nôtre. Il nous appartient donc par son territoire, comme par sa langue, par ses sympathies, par la postérité religieuse qu'il a léguée à notre pays.

Pierre Fourier a rempli le plus humble ministère : il fut durant quarante années curé de village, à Mattaincourt, au bord du Madon, dans le diocèse de Toul.

Fils d'un marchand, il reçoit à l'Université de Pont-à-Mousson l'enseignement des Jésuites, et il commence avec le dix-septième siècle ses obscures fonctions de curé de campagne.

Son presbytère est meublé d'une chaise et d'un banc : ni feu, ni servante ; pour vêtement, des guenilles. Il ne réclame aucun honoraire pour son service, et ceux qu'on lui donne volontairement passent immédiatement aux pauvres. Il vit de pois chiches ; il donne tout ; il plaide pour ses pauvres paroissiens en faute ; il établit entre ses paysans, sous le nom de *Bourse de Saint-Evre*, la première société d'assurances mutuelles ; il crée enfin des écoles de garçons et de filles, réformant, pour les desservir, la congrégation des Augustins et créant pour le même objet les Sœurs de Notre-Dame, qui ont formé depuis tant de bonnes mères de famille.

Ces bienfaits le désignent à la vénération publique ; on ne l'appelle plus que le *bon Père* ; et après les petits, les grands accourent, jaloux de s'assurer ses conseils et ses prières. Le cardinal Bérulle, Richelieu, sainte Chantal veulent l'entretenir ; la cour de Lorraine, les fiers Vaudemont, Charles III Charles IV, l'appellent auprès d'eux.

Cette faveur ne tourne pas la tête du pauvre curé ; il ne l'achète par aucune condescendance : il reste franc et même rude vis-à-vis des princes. Ainsi appelé à complimenter le prince

Nicolas-François de Vaudemont, lors de son élévation au cardinalat, il lui dit : " Monseigneur, on se réjouit de la nomination de Votre Altesse, et partout on chante des *Te Deum*. Nous, pour manifester notre joie, nous attendons que, par votre bonne administration, vous ayez répondu à l'attente de l'Eglise et justifié le choix du Souverain Pontife ! " Et, plus tard, quand son très affectionné souverain Charles IV de Lorraine, déjà marié, épouse illégitimement Béatrice de Cusance et sollicite l'approbation du saint de la Lorraine, celui-ci répond avec fermeté que le duc n'a à ses yeux qu'une seule femme, la première. Fourier se déroba même dès lors à tout commerce avec son souverain, jusqu'au jour où celui-ci, dangereusement malade, implora le secours de son ministère et sa miraculeuse intercession auprès de Dieu.

Le curé de Mattaincourt mit parfois à profit son crédit auprès des grands, pour les éclairer sur les questions les plus importantes. Ses conseils énergiques et motivés tendirent à ce que la Lorraine, obligée de prendre parti dans le conflit armé entre la France et l'Allemagne, se déclarât ouvertement pour la France. On ne l'écouta pas. Aussi la Lorraine fut-elle successivement envahie par Louis XII et par les Impériaux que secondaient les huguenots suédois et saxons. En sorte que le duché fut ravagé, rançonné, pillé maintes fois par les deux partis, et, par suite, livré à la famine et à la peste. Tant que les Français furent les plus forts, ils voulurent contraindre tous les notables lorrains à leur prêter serment de fidélité, et bien qu'il fut leur ami, le saint de Mattaincourt se refusa à trahir son souverain vaincu ; il s'exposa ainsi aux colères du vainqueur, il dut fuir misérablement de cachette en cachette, et vint finir à Gray, en Franche-Comté.

Dès qu'il fut mort, la voix publique réclama pour sa mémoire l'honneur des autels, le duc de Lorraine ordonna que ses reliques fussent rapportées à Pont-à-Mousson. Mais la population de Mattaincourt arrêta au passage le cercueil de son curé : la force armée ne peut rien contre l'enthousiasme des hommes, des femmes, des enfants ; ces villageois qu'avait tant aimés Pierre Fourier gardèrent bon gré mal gré sa dépouille mortelle ; c'est à Mattaincourt que Charles IV dut venir la vénérer ; c'est là que, depuis lors, les prodiges se sont multipliés, sur la tombe de Fourier. Le procès de canonisation commença presque sans

délai, et dès l'année 1730, Benoît XIII proclamait " bienheureux " le curé de Mattaincourt. Léon-XIII achève aujourd'hui l'œuvre de ses prédécesseurs en canonisant Pierre Fourier, le " bon Père. "

Le nouveau saint a laissé plusieurs ouvrages : le *Traité de l'humilité* ; les *Règles de modestie* ; le *Journalier* ; la *Préparation aux fêtes de la Vierge* ; le *primitif et légitime esprit*, et de nombreuses lettres. Son style est très simple, austère comme sa personne et sa vie. Il se fait clairement entendre, il ne vise pas à charmer, il ne cède jamais à l'imagination. D'ailleurs l'idée que donnent de lui ses écrits est confirmée par les portraits contemporains qui ont survécu. Tous furent peints à son insu. Le plus intéressant est l'œuvre du célèbre Vanloo ; Il est conservé dans l'église de Houdan ; il présente des traits réguliers, graves, dont l'expression est bienveillante sans caresse, dont l'ensemble est rustique et sérieux.

C'est ainsi du reste que les historiens comme les artistes ont rendu la physionomie de Pierre Fourier. Lacordaire, notamment, dans son célèbre panégyrique, N. de Besancenet, Mme la comtesse de Flavigny, ont bien exprimé cette austère douceur, cette charité sans mièvreries, qui caractérisent le curé de Mattaincourt,

Pierre Fourier a laissé deux familles. L'une d'elles est sa famille religieuse, la *Congrégation Notre-Dame*, fondée pour l'éducation des jeunes filles. Trois branches distinctes de cette congrégation prospèrent à Paris : l'une au couvent de l'Abbaye-au-Bois, rue de Sèvres, que les Filles de Fourier ont acheté, en 1807 à l'ordre de Cîteaux ; une autre au couvent des Oiseaux, à l'angle de la même rue et du boulevard des Invalides, dans l'ancien hôtel de Mory ; la troisième au couvent de l'avenue Hoche, appelé communauté de Roule. En France, il y a plus de vingt autres maisons. Il y en a en Hollande, en Allemagne, en Amérique, en Autriche, en Hongrie, en Angleterre.

Quant à la famille du sang laissée par le nouveau saint, elle n'est pas demeurée inconnue dans notre histoire. L'un de ses petits-neveux, Jean-Baptiste Fourier, s'il ne fut nullement un saint, se montra cependant respectueux de la religion et très fier d'être de la famille du curé de Mattaincourt. Enmené en Egypte par Bonaparte, ce savant de premier ordre fut plus tard secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences et membre de

l'Académie française. Comme préfet de l'Isère, il réorganisa les services publics dans ce département, au lendemain de la Révolution, et il y a laissé son souvenir. Un autre Fourier de Bacourt a imaginé et enseigné des doctrines sociales, fort oubliées aujourd'hui : fondateur de l'École phalanstérienne, ce publiciste a été condamné par l'*index* romain. De nos jours enfin M. Fourier, ministre plénipotentiaire, s'est fait connaître et estimer par ses importants services diplomatiques.

Les monuments publics élevés à la gloire du saint Vincent de Paul de la Lorraine, sont une plaque commémorative placée en 1851 sur l'humble maison de Mirecourt où il naquit en 1562, et une belle église élevée il y a une quarantaine d'années sur son tombeau, dans sa chère paroisse de Mattaincourt. C'est un édifice gothique, dans la construction duquel on a utilisé la vieille tour contemporaine du saint ; une riche dentelle de galeries et de tourelles décore la masse architecturale surmontée d'un svelte clocher. Ce qui réjouit plus encore que la splendeur du monument, c'est l'affluence prodigieuse de pèlerins qui viennent baiser la pierre tumulaire du *bon Père* et prier Dieu par son intercession. La canonisation accroîtra certainement le nombre de ces fidèles.

L. DE LA BRIÈRE

### Coup d'œil sur l'étranger

On dit de source autorisée que le Pape Léon XIII travaille en ce moment à une encyclique, qui sera adressée à l'évêque allemand, à l'occasion du 3e centenaire de la mort du bienheureux Canisius.

Cette encyclique fait l'éloge de l'esprit d'union des catholiques allemands, et encourage les associations et œuvres catholiques ouvrières.

Le bienheureux Pierre Canisius est né à Nimègue, dans les Pays-Bas, qui, au moment de sa naissance, appartenaient au roi Charles Ier d'Espagne. Le bienheureux Canisius était membre de la Compagnie de Jésus, a passé une partie de sa vie dans les pays de langue allemande, où il a fondé divers collèges restés célèbres, entre autres celui de Fribourg en Suisse. On lui doit un catéchisme, usité encore aujourd'hui dans nombre de diocèses.

Le 26 mai, S. Em. le cardinal Vaughan, a présidé à Rome, à l'église de Saint-Grégoire *al Monte Caeli*, la solennité du XIIIe centenaire de la nomination du moine bénédictin, saint Augustin, au siège primateal de Cantorbéry.

Ce saint moine avait été envoyé en Angleterre par le pape saint Grégoire le Grand, pour y prêcher le christianisme. Il y convertit le roi Ethelbert et une partie de ses sujets, fonda douze diocèses et fixa son siège métropolitain à Cantorbéry, le 26 mai 597.

La vieille et vénérable église, construite par saint Grégoire en 565, sur l'emplacement de la maison de son père, en l'honneur de saint André, consacrée plus tard par le pape Grégoire II, sous le vocable actuel, était remplie d'une foule de fidèles anglais, irlandais, écossais, américains et romains.

Dernièrement, mourait à Saint-Petersbourg la princesse Volkonsky, femme du prince Michel Volkonsky, grand-maître de la cour, ancien vice-ministre de l'instruction publique,

Avant de mourir, la princesse fit venir un prêtre français et lui exprima le désir d'embrasser la religion catholique, ce qui fut fait.

Après s'être confessée, la mourante déclara qu'elle voulait être enterrée par des prêtres français au cimetière catholique. La famille a obéi à la volonté suprême de la défunte. En conséquence, la princesse Volkonsky a été enterrée, selon son désir, au cimetière catholique de Saint-Petersbourg.

Le Parlement de *Norvège* a voté l'abrogation de la loi qui, depuis l'établissement du protestantisme, interdisait l'établissement des Ordres religieux dans ce pays.

Au nombre des plus récentes et des plus importantes conversions au catholicisme qui ont eu lieu aux Etats-Unis, est celle de Théodore A. Haremeyer, vice-president de la "Sugar Refining Compagny."

Ce millionnaire est qualifié de "Roi des sucres." Né de parents luthériens, il a vécu dans la plus complète indifférence religieuse, mais il fut toujours très charitable en tout et pour tous.

Il ne s'occupait nullement des choses religieuses ; seulement il disait que s'il peut y avoir et s'il y a une religion vraie, ce ne peut être que la Religion catholique romaine.

Sa charité envers les pauvres et cet hommage instinctif qu'il rendait à la vraie Religion lui ont fait obtenir de Dieu la grâce de mourir catholique.

Peu de temps avant sa mort, la lumière de la vérité a éclairé complètement son esprit et touché son cœur. Il a appelé près de lui un prêtre catholique de sa connaissance, qui exerce son zèle d'une manière admirable à Brooklyn. Il a reçu le baptême sous condition, et a été ainsi reçu dans la communion de l'Eglise catholique.

---

### Le nouvel archevêque de Montréal

La Semaine religieuse de Québec présente ses félicitations et ses hommages au nouvel archevêque de Montréal, Mgr Bruchesi, et salue avec bonheur sa promotion à l'épiscopat.

---

### A travers l'adresse de Mgr Langevin au délégué apostolique

“ En ce moment, l'avenir religieux et social de notre cher Canada tout entier, se joue en quelque sorte sur la terre manitobaine.

Tous ceux qui ont souci de cet avenir ont les yeux fixés sur nous, parce que nous sommes aux avant-postes, et qu'en sacrifiant des droits certains et en admettant un principe faux et dangereux, nous compromettrions l'avenir de l'éducation religieuse dans tout le reste de la puissance canadienne. ”

---

### Excès de plaisanterie

Les Anglais, d'aspect si grave, ont un tel goût pour la plaisanterie qu'ils le gardent jusqu'au bord et jusqu'au delà de la tombe. Il n'est point d'excentricités qu'on ne trouve dans leurs testaments. L'un veut être enterré en musique ; un autre demande comme monument funèbre un billard. Celui-ci lègue sa fortune à une carpe, celui-là à des chevaux ou à des chiens.

Un cabaretier lègue à sa femme une très grosse fortune, à condition qu'au jour anniversaire de la mort de son mari, elle fasse le tour de la place publique pieds nus, un cierge à la main, et confessant à haute voix que sa langue avait été plus courte, les jours de son mari auraient été plus longs. — Un jour, on procède à l'ouverture du testament d'un noble lord. La famille



et les domestiques sont assemblés. Un chat, qui n'a pas été invité à la réunion, entre et se met à faire de telles gambades qu'une petite servante ne peut retenir un sonore éclat de rire. Grand scandale des assistants ; quelques-uns proposent de faire sortir l'impudente. Le notaire, au contraire, la déclare légataire universelle. Stupéfaction ! Les dernières volontés du défunt étaient que sa fortune appartiendrait à la personne qui rirait la première à l'ouverture du testament.

### Un parallèle

#### DOCTRINE MAÇONNIQUE

La religion est une question libre.

Le pouvoir civil est indépendant de toute autorité.

Le mariage n'a absolument rien à voir avec Dieu et avec la religion.

Les droits de la famille sont une concession de l'Etat.

Le droit de propriété origine du pouvoir civil.

L'enfant est un être parfait, qui n'a pas besoin d'être élevé, mais d'être instruit.

L'enseignement doit être libre penseur.

L'enseignement est le droit exclusif de l'Etat.

#### DOCTRINE CATHOLIQUE

La religion est obligatoire pour tout le monde.

Le pouvoir civil tient son autorité de Dieu.

Le mariage est d'institution divine, et c'est à l'Eglise d'en déterminer les règles et les circonstances.

Les droits de la famille viennent de Dieu.

La propriété est un droit naturel et inhérent à la personnalité humaine.

L'enfant est un être vicié par le péché originel, qui a plus besoin d'être élevé que d'être instruit.

Tout enseignement doit être subordonné au dogme.

L'enseignement, contrôlé par l'Eglise, est le droit des parents.

### Intransigeance

Elle n'est pas autre chose que le *oui* ou le *non* franc loyal et ferme.

---

### Opuscule de propagande

---

Nous venons de recevoir un joli opuscule de 47 pages, imprimé chez les Servantes de Jésus-Marie, à Masson, Cté Labelle, P. Q. Son titre *Le Prêtre*, suffit pour faire comprendre le sujet qu'il traite. Puisque nous comptons maintenant des catholiques qui parlent du prêtre, avec moins de respect que ne le ferait un musulman, il est indispensable de rappeler le caractère sacré et le rôle bienfaisant de l'homme de Dieu, L'ignorance le plus souvent, est la première cause des attaques dérivées contre le prêtre. On peut compter, avec raison, que les curés ne manqueront pas de distribuer à tous leurs paroissiens, cet opuscule que l'on peut se procurer pour quelques cents.

---

#### Pensée

---

Celui qui fréquente les loups, apprend à hurler.

---

#### Un danger pour la foi des catholiques

---

La fréquentation et l'amitié des personnes sans foi, indifférentes, hostiles à la religion catholique, ou professant une autre croyance.

---

#### La nature divine

---

La nature divine est la réunion, en un même être, de toutes les perfections divines.

---

#### Un mauvais catholique

---

Celui qui laisse outrager l'Eglise et ses ministres sans mot dire, est un mauvais catholique, comme celui qui laisse insulter sa mère sans protester, est un mauvais fils.

---

#### Une vérité de La Palisse

---

Depuis que le Canada est passé sous la domination anglaise, l'élément anglais, pris en bloc, n'a cessé de poursuivre la ruine

de la nationalité canadienne-française. Par conséquent, ne pas comprendre que l'union s'impose, est une aberration qui équivaut à un véritable suicide. Cependant cette union semble plus irréalisable que jamais.

### Le secret de la confession

Vers la fin de l'année 1894, un prêtre catholique, M. Lutz, fut condamné par le tribunal de Baltimore (États-Unis), à dix ans de travaux forcés, sous l'inculpation d'avoir abusé de son ministère pour voler, à un banquier gravement malade, une importante somme d'argent. Les journaux antireligieux firent grand tapage autour de cette affaire. A l'audience, M. Lutz déclara haut et ferme qu'il était innocent du méfait dont on l'accusait; pour le surplus, il refusa d'expliquer comment et pourquoi l'argent qui avait disparu chez le banquier se trouvait en sa possession. Aujourd'hui les journaux américains nous apprennent qu'après avoir repris l'instruction de cette affaire sensationnelle, le tribunal vient d'acquitter ce digne prêtre qui avait passé déjà plus de deux ans en prison. Le président, au milieu des applaudissements de l'auditoire, a déclaré qu'il regrettait profondément cette erreur judiciaire. Voici ce qui a amené la revision de ce procès : Dans les papiers du financier, on a découvert une note expliquant clairement que le défunt avait chargé M. Lutz, qui l'assistait à ses derniers moments, de restituer à une personne désignée, et à laquelle le banquier avait causé un préjudice grave, la somme d'argent qu'on avait trouvée en possession du prêtre. Mais cette restitution tombait sous le secret de la confession, et, dans ces conditions, le ministre de Seigneur ne voulut rien révéler.

## HISTOIRE DU CAP-SANTÉ

(suite)

On voit par la disposition de cette ordonnance, que c'est en cette année 1734, que M. Lacoudray fit bâtir, sur le terrain qu'il avait nouvellement acheté, le nouveau presbytère qui a servi de demeure aux curés jusqu'en 1800; ils ont alors habité le nouveau bâti par le curé du temps, comme nous le dirons en

son lieu. Alors, ce presbytère bâti sous M. Lacoudray, est devenu la salle ou lieu où se retiraient les habitants les jours d'assemblées publiques, restant en même temps à l'usage des curés.

Le 31 juillet 1735, M. Chartier de Lotbinière archidiacre de Québec, est envoyé par Monseigneur l'évêque de Québec, au Cap-Santé, pour régler et terminer une difficulté survenue entre le nommé Mercure, ci-devant capitaine, et la fabrique du Cap-Santé, au sujet du premier banc de l'église, adjugé au dit Mercure, lors de la bâtisse de l'église et occupé par lui jusqu'en 1728, où le dit Mercure, ayant perdu la commission de capitaine, les marguilliers en conformité à l'ordonnance de Monsieur le Marquis de Beauharnois, alors gouverneur général, avaient donné le susdit banc occupé jusqu'alors par le dit Mercure, au nommé Morisset, nommé capitaine à la place du susdit Mercure. Cette disposition est confirmée par M. l'archidiacre, et la difficulté terminée.

Il est à remarquer que le capitaine payait alors la rente du banc qu'il occupait comme capitaine; ainsi qu'on le voit par la suite de l'ordonnance de M. l'archidiacre pour terminer la difficulté précédente au sujet du banc du capitaine. Le susdit Mercure, ex-capitaine se reconnaît redevable envers la fabrique, de la somme de 16 francs tant pour arrérages de la rente du dit banc occupé ci-devant par lui comme capitaine, que pour la rente d'un autre banc qu'il avait acheté, laquelle somme il s'oblige par billet, de payer à la St-Michel de la présente année.

Le 3 avril 1737, M. Chartier de Lotbinière, dans une nouvelle visite, alloue enfin les comptes de François Laroche, marguillier en 1723. Ainsi, il y avait déjà 14 ans que ce marguillier était sorti de charge, sans avoir pendant ce temps-là ni pu, ou ni voulu rendre ses comptes. Renouveaulement d'ordre dans la présente visite, aux marguilliers successeurs du dit Laroche, de rendre incessamment leurs comptes respectifs.

Le 9 février 1738, M. Jean Pierre de Miniac, chamoine et vicaire général, dans la visite qu'il fit, vu l'inefficacité des moyens employés ci-devant, pour faire rendre compte aux marguilliers des années précédentes, depuis 1724, ordonne au marguillier en charge de la présente année 1738, Pierre Morisset, de poursuivre ses prédécesseurs qui n'ont pas encore rendu leurs comptes, pour les obliger à remettre entre ses mains à la fin de l'hiver, les argents dont ils sont comptables.

Il est ordonné de plus en cette visite, de faire faire une nou-

velle coupe au calice et de faire dorer le ciboire, ordonné enfin au curé de faire exécuter la présente ordonnance et d'en faire lecture au prône.

Le 26 juin 1739, dans une autre visite faite par le même M. Miniac, mêmes ordonnances et pour les mêmes sujets, c'est-à-dire pour faire rendre compte aux anciens marguilliers, avec menace, cette fois, d'obliger le marguillier en charge de recourir à M. l'intendant, pour en obtenir les ordres nécessaires, pour mettre fin à une négligence aussi dommageable aux intérêts de l'église. Ordre donné dans la même visite, de mettre à la criée, les banes de ceux qui, négligeant de payer les rentes de leurs banes, ne les payeront pas au plus tôt. Renouvelé aussi l'ordre au sujet du calice et du ciboire.

En voyant la suite de toutes ces ordonnances portées si inutilement pendant seize années, n'ayant presque toutes pour objet principal, que de faire rendre compte aux marguilliers des années précédentes, on ne sait ce qui doit le plus étonner, ou l'extrême patience des supérieurs chargés de veiller aux intérêts de la fabrique, ou l'excès de négligence de la part des marguilliers de cette paroisse, pour ne rien dire de plus. Comme, à quelques exceptions près, on a toujours vu dans les marguilliers de cette paroisse la même poussée plus ou moins loin, jusqu'au temps où ceci est écrit c'est-à-dire, en 1830, on serait tenté d'en demander la cause, sans doute. Sans vouloir décider à laquelle des causes suivantes on peut attribuer cette négligence, nous assignons celles-ci : la pauvreté de la paroisse, le peu de fermeté dans les marguilliers, et la crainte de se faire des ennemis en poursuivant avec la rigueur nécessaire le paiement de ce qui est dû à la fabrique, la négligence dans les paroissiens et la prévention qui les porta à dire et peut-être à croire, que l'église en a toujours assez et qu'elle ne souffre rien, en attendant qu'ils aient la volonté de payer ce qu'ils lui doivent.

Au reste, dans le cours des années précédentes, à l'exception des frais pour les réparations de l'église, on ne voit rien de remarquable, ni dans les recettes, ni dans les dépenses. La seule chose qu'on peut remarquer dans les recettes, sont des dons encore faits, par les évêques ou par les grands vicaires et quelques particuliers laïques. On voit encore en article de recette de cette année 1739, dix livres payées par Jean Chaillé, pour l'amende à laquelle il avait été condamné ; dix autres livres payées éga-

lement en amende par Etienne Pagé. Il n'est point spécifié pour quelles offenses ces deux particuliers avaient payé cette amende.

C'est vers ce temps-ci que les premières habitations dans le petit bois de l'Ail ont commencé. Quant à la côte sur la terre de J.-Bte Marcot, et au chemin qui depuis le haut de cette côte conduit au petit bois de l'Ail, il n'a été établi par procès-verbal, qu'en 1763. Avant ce temps, il n'y avait d'abord qu'un sentier, et ensuite un chemin très mauvais, pour gagner ce village, et du dit village pour revenir au fleuve. Le 30 janvier 1740, dans une nouvelle visite, M. de Miniac, Vic-Général, après avoir examiné les comptes des marguilliers qui lui furent présentés, les alloua au nombre de quatorze, savoir : ceux de Chastenay, marguillier en 1724 : Louis Richard, en 1725 ; Etienne Langlois, en 1726 : Antoine Germain, en 1727 ; François Marcotte, en 1728 ; Michel Frenette, en 1729 ; Louis Pagé, en 1730 ; Simon Frenette, en 1731 ; Pierre Piché, en 1732 ; Guillaume Gignac, en 1733 ; Laurent Matte, en 1734 ; Adrien Piché, en 1735 ; Jean Marcot, en 1736 : enfin Pierre Morisset, en 1737.

Les comptes de Jean Pagé marguillier en 1738 : de Nicolas Lesage en 1739 : d'Etienne Langlois en 1740, restent encore en arrière, les remises d'argent qu'ils devaient à la fabrique, n'étant pas faites. Il fut ordonné au marguillier en charge de presser la rentrée de ces argents, et de donner avis au dit M. de Miniac du résultat de ses démarches à cet effet, pour par le susdit M. de Miniac, être pourvu plus efficacement à la remise entière des deniers dus à la fabrique par les susdits marguilliers.

Malgré ces ordres réitérés et si précis, les comptes de ces trois marguilliers, savoir ceux de 1738, 1739, et 1740, ne furent acceptés et alloués, ainsi que ceux du marguillier de 1741, Simon Frenette, qu'en 1742, le 1er juin, par Mgr Marie Dubreuil de Pontbriand, dans la visite pastorale de la paroisse qu'il fit cette année.

Dans cette visite épiscopale de 1742, 94 personnes furent confirmées. On ne voit rien de particulier ordonné dans cette visite.

La même année 1742, au mois de septembre, M. Lacoudray quitta cette paroisse, après l'avoir desservi pendant 14 ans comme curé, c'est-à-dire depuis la fin de septembre 1728. En quittant la paroisse du Cap-Santé, monsieur Lacoudray se rendit à Québec, où il resta six ans, c'est-à-dire jusqu'au 1er octobre

1748, temps où il fut nommé curé de St-Pierre de la Rivière-Sud, qu'il desservit conjointement avec Saint-François du 24 décembre de la même année jusqu'au 1er octobre 1749. A cette date, il ne resta plus curé que de Saint-Pierre, qu'il quitta pour une nouvelle transmigration, en septembre 1750. De St-Pierre, il se rendit à Varennes, dont il venait d'être nommé curé. Il desservit cette nouvelle cure pendant dix ans, c'est-à-dire jusqu'au 5 mai 1760. Après quoi, après tant de voyages d'une cure à une autre il fit enfin le grand voyage de l'éternité. Il mourut dans cette paroisse de Varennes, âgé de 64 ans.

Quant aux événements qui concernent la paroisse, et différents de ceux qui ne regardent que la fabrique, il est bien probable que pendant le cours de toutes ces années, depuis l'arrivée de M. Lacoudray jusqu'à son départ, il n'y en eut aucun dont la mémoire ait mérité d'être conservée.

### M. Voyer

#### Troisième curé (1743-1752)

SOMMAIRE. — Desserte de la paroisse par les abbés Desbryères et Frichet. — Refonte de la cloche de l'église. — Inventaire des meubles et effets de l'église. — Visite de la paroisse par M. de la Villangevin. — Visite pastorale par Mgr Ponthriand. — Règlement des difficultés pendantes entre les héritiers Motard et la Fabrique. — Règlement au sujet des licences. — Recensement. — Pont de bateaux sur la rivière Jacques-Cartier. — Nouvelle couverture de l'église en bardeaux. — Démission de M. Voyer. — Mort de M. Voyer aux Ecureuils.

Depuis la fin de septembre 1742, temps où M. Lecoudray avait quitté la paroisse, jusqu'à l'arrivée de son successeur, la paroisse fut desservie par M. Desbryères jusqu'au cinq novembre, et ensuite par M. Frichet, curé des Ecureuils, jusque dans le mois de janvier suivant, où M. Voyer est venu prendre possession de la cure. Son premier acte comme curé, est l'acte de sépulture de Marie Charlotte Motard, du vingt janvier 1743.

Monsieur Voyer est resté curé de cette paroisse, l'espace de neuf ans, après lesquels il a quitté la paroisse, c'est-à-dire à la fin de septembre 1752.

Nous allons exposer ce qu'il a pu y avoir d'intéressant, soit dans les affaires de la fabrique, soit dans la paroisse en général, sous ce nouveau curé, homme estimable, sans doute, mais qui semble avoir eu en partage un petit grain d'une originalité à lui toute particulière; chose dont on ne peut s'empêcher de convenir, en parcourant les papiers et en examinant les affaires où il a été mêlé.

Dans cette année 1743, la cloche, par un accident qui n'est point autrement désigné que par le mot même d'accident, se trouva cassée et mise dans un état à ne plus pouvoir servir. Un nommé René Chevallier, fondeur de profession, demeurant à Beauport, la refondit et en fit une cloche neuve. Il en coûta pour la refondre, pour les frais de transport et pour la remettre en place, 305 livres. Le 17 avril de cette année, dans une assemblée de la paroisse, présidée par M. Voyer, il fut décidé qu'il était nécessaire de réparer les fenêtres de l'église, on y décida aussi qu'il fallait obliger ceux qui avaient enlevé des échelles faites pour l'église et le presbytère, du temps de M. Lacoudray de les rapporter, à moins qu'ils ne montrassent une preuve par écrit signé par M. Lacoudray ci-devant curé, comme quoi ils avaient un droit de les enlever.

Conformément aux résolutions de la susdite assemblée, on renouvela immédiatement les croisées de l'église, qui étaient en nombre de six, ce qui coûta 72 francs,

Au mois de septembre de la même année, il y eut une assemblée de la paroisse, où en vertu des ordres de Monseigneur, il fut décidé qu'on s'adresserait à M. l'intendant, pour obliger François de Sales Motard à exécuter le précis d'accord, donné par Monseigneur même, au sujet d'une consultation survenue entre le dit Motard et la fabrique, pour le terrain de l'église acquis du père du susdit Motard. Jean François Richard, second marguillier, est choisi pour être le procureur de la fabrique en cette affaire.

Dans les recettes de cette année, on voit 18 livres données à l'église, en aumône, par les propriétaires des usines à scie, parce qu'ils avaient fait marcher leurs usines les jours de fête, quoiqu'ils n'eussent ainsi marché que pour le bien et l'avantage du public. On voit encore, par l'état des dépenses de la fabrique, que dans le cours de ces années, vu la rareté et le haut prix de la cire, et le peu de moyens des habitants de la paroisse et de la fabrique elle-même, on se servait encore de chandelles de suif, au lieu de celles de cire, surtout pour les services et sépultures. La fabrique fournissait ces chandelles de suif, que les particuliers payaient ensuite.

(À suivre)

---



## AVIS

“ Cherchez au grenier, à la cave, dans vos vieilles valises dans vos armoires et dans vos tiroirs; probablement vous y trouverez de vieux papiers, d'anciens documents, des billets ou des enveloppes sur lesquels se trouvent des timbres de toutes sortes. Faites un paquet de ces paperasses (sans en retirer ou maculer les timbres) et envoyez les à M. A. LIONAIS, Chambre 401, Bâtisse New-York Life, Montréal (Canada), qui vous fera un prix pour votre envoi. Si son offre ne vous satisfait pas il vous les retournera.

### Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu à St-Vallier le 11; à St-Sébastien, le 13; à Laval, le 15; à St-Nicolas, le 16. — La première retraite ecclésiastique aura lieu au Séminaire, de Québec, du 10 au 17 août, et la seconde du 24 au 31 août. — La bénédiction et la pose de la pierre angulaire de l'église St Grégoire du Sault-Montmorency ont eu lieu le 4 juillet. La cérémonie a été présidée par Mgr le Vicaire Général, et le sermon de circonstance a été donné par M. l'abbé Alfred Morissette. M. l'abbé Ruel est curé de cette jeune paroisse d'avenir. — L'église de St-Gédéon, Luc St-Jean, a été détruite par le feu à la fin de juin dernier. — Mgr Gagnon a cessé de faire partie du personnel de l'archevêché de Québec, et occupe maintenant la position d'aumônier de l'hospice de S. Joseph de la Délivrance, Lévis. — Le sacre du nouvel archevêque de Montreal, aura lieu le 5 août. — La Réponse du R. P. Rochemontieux, S. J., à un mémoire intitulé. “ Observation à propos du P. Le Jeune et de M. de Queylus, par l'abbé Auguste Gosselin, ” est en vente chez les principaux libraires.